



Note de présentation brève et synthétique



Compte Financier Unique ou CFU 2023

Présenté en Conseil municipal du 11 avril 2024

1 - Le cadre général du CFU 2023	2
1-1 Le principe	2
1-2 Les éléments de présentation	3
2 - La section de fonctionnement	3
2-1 Les recettes de fonctionnement	3
2-2 Les dépenses de fonctionnement	5
3 - La section d'investissement.....	6
3-1 Les recettes d'investissement	6
3-2 Les dépenses d'investissement.....	6
4 - Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2023.....	7
4-1 Les chiffres	7
4-2 Les graphiques.....	9
5 - L'état de la dette	15
6 - Le résultat 2023 de la Ville et son affectation au BP 2024	16
6-1 Le résultat 2023	16
6-2 Son affectation au budget 2024.....	17
6-3 Ce qu'il faut retenir	17

1 - Le cadre général du CFU 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023).

De plus, sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- ✘ favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- ✘ améliorer la qualité des comptes,
- ✘ simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir ;

- ✘ Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- ✘ Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- ✘ L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Pour rappel, par délibération n° 20211107 du 15 novembre 2021, la Commune a approuvé l'expérimentation du compte financier unique pour le budget principal de la Ville de Beuvrages à compter du 1er janvier 2022, pour les comptes des exercices 2022 et 2023 rendus en 2023 et 2024 en lien avec la Direction des Finances Publiques (DRFIP). A ce titre, la Ville de Beuvrages fait partie de la vague 2 de l'expérimentation dont les premiers CFU portent sur les comptes de l'exercice 2022.

1-1 Le principe

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, **2023** pour ce qui concerne cette note.

1-2 Les éléments de présentation

Le CFU 2023 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa réunion en date du 11 avril prochain.

A la suite, lors de cette même séance, il sera également soumis à délibération l'affectation au BP 2024 du résultat 2023.

Le CFU et les délibérations (adoption du CFU et affectation du résultat) s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Ville ainsi que sur demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- * La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- * La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Pour rappel, le budget prévisionnel global s'élevait à un montant de **18 270 138,73 €** réparti en fonctionnement pour 11 613 898 € et en investissement pour 6 656 240,73 €.

2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

2-1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2023 s'élèvent à 10 343 191,48 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2022 de 1 600 000 € pour un montant total de recettes de fonctionnement de **11 943 191,48 €**.

Outre le résultat reporté de 2022 qui représente 13,5 % des recettes 2023, les recettes de fonctionnement 2023 peuvent être regroupées principalement en 2 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- * des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (chapitre 73) pour 30% des recettes,
- * des dotations et des diverses subventions versées par l'Etat et autres financeurs (chapitre 74) pour 54% des recettes.

Focus sur la fiscalité locale directe 2023 :

La réforme de la fiscalité locale a supprimé progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. C'est ainsi qu'à l'issue de l'année 2020, après trois années de baisses successives, 80 % des contribuables ont pu bénéficier du dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation. En 2021, les 20 % de contribuables restants ont bénéficié d'un dégrèvement sur leur cotisation à hauteur de 30 %, puis ce dégrèvement a été de 65 % en 2022, et de 100 % en 2023.

En outre, depuis 2021, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Si l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoyait déjà la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des

collectivités territoriales, ce nouveau schéma de financement actant la suppression définitive de la taxe d'habitation comme recette perçue par les communes n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2021.

Pour rappel en 2020, le taux de taxe d'habitation avait été gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 25,87% et afin de tenir compte de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale avait été calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Dès 2021, la mise en place du nouveau schéma de financement s'est traduite pour les communes par une perte financière, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département (19,29 % pour ce qui concerne le Département du Nord), à laquelle est appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps et destiné à neutraliser les effets de la réforme.

En effet, il a été prévu que les communes perçoivent, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Concrètement, pour la commune de Beuvrages ;

- * Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'il convient de voter est l'addition du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020 ;
- * Le coefficient correcteur fixé provisoirement en 2021 à 1,666091 a été notifié définitivement à hauteur de 1,666502. En effet, le coefficient correcteur notifié dans l'état n° 1259 de 2021 a été recalculé pour prendre en compte les rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021 en application de l'article 41 de la loi de finances n° 2021-1900 de finances pour 2022 modifiant le calcul prévu initialement par l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020.

Par ailleurs, en 2021, une baisse des taux a été envisagée, l'objectif étant de revenir à terme à des taux identiques à ceux de 2015. Toutefois, considérant le manque de visibilité en matière de recettes de fonctionnement du notamment à l'impact réel de la réforme de la fiscalité, le Conseil municipal avait décidé de conserver pour une année encore des taux identiques à ceux de 2020 en ajoutant au taux communal de TFPB, le taux départemental de 19,29 %.

En 2022, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3,4 % et l'absence d'impact de la réforme sur les recettes de fonctionnement du fait de la compensation ont permis d'amorcer la baisse des taux de taxe foncière (TFPB¹ et TFPnB²).

En 2023, une baisse des taux a donc été actée pour la seconde fois par la délibération n° 20230404 du 13 avril 2023.

En outre à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS³) ; dès lors, les communes, continuant à percevoir cette taxe, retrouvent la faculté de fixation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires qu'il convient alors de faire obligatoirement réapparaître sur la délibération.

¹ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

² Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties

³ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Voici les taux votés pour 2023 par le Conseil municipal ;

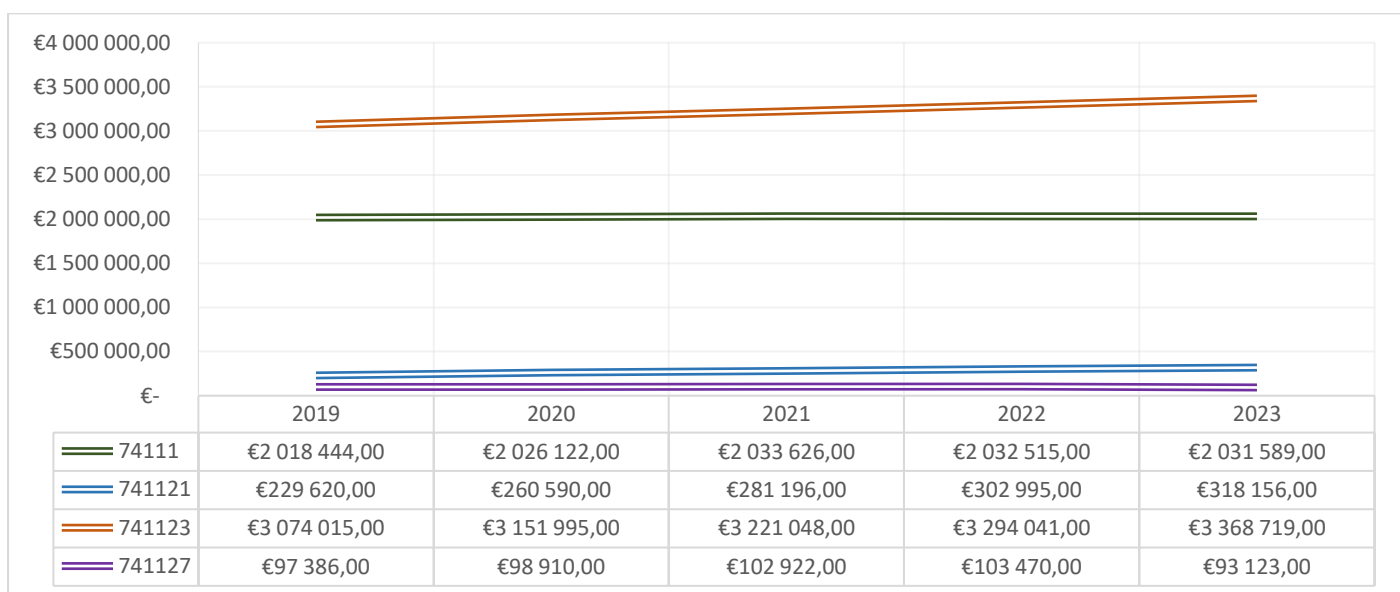
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties 46,94 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties 94,33 %
- * Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 25,49 %

Le montant de la fiscalité ainsi généré en 2023 a représenté un montant de recettes de l'ordre de 3 051 021 € (Cf. Etat 1288M).

Focus sur les dotations d'Etat :

Ce tableau montre l'évolution des dotations de l'état au profit de la Commune de 2019 à 2023.

Année		2019	2020	2021	2022	2023
74111	Dotation forfaitaire	2 018 444,00 €	2 026 122,00 €	2 033 626,00 €	2 032 515,00 €	2 031 589,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale	229 620,00 €	260 590,00 €	281 196,00 €	302 995,00 €	318 156,00 €
741123	Dotation de solidarité urbaine	3 074 015,00 €	3 151 995,00 €	3 221 048,00 €	3 294 041,00 €	3 368 719,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	97 386,00 €	98 910,00 €	102 922,00 €	103 470,00 €	93 123,00 €
Total		5 419 465,00 €	5 537 617,00 €	5 638 792,00 €	5 733 021,00 €	5 811 587,00 €
Evolution en %			2,18%	1,83%	1,67%	1,37%



2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2023 s'élèvent à **9 509 600,55 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par :

- * Les charges à caractère général pour 26% ; les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de service effectuées (chapitre 011),
- * Les charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012) pour 49%,
- * Les autres charges de gestion courante pour 19% regroupant principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS et la Caisse des Ecoles de Beuvrages, ou les associations (chapitre 65),
- * Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts (chapitre 66) pour 3%.

3 - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

3-1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2023 s'élèvent à 4 297 004,30 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté 2022 de 889 176,47 € pour un montant total de recettes d'investissement de **5 186 180,77 €**.

Pour mémoire au BP 2023, il était prévu en recettes d'investissement un montant de 6 656 240,73 € auquel est ajoutée la somme des décisions modificatives pour un montant de 2 891 570,35 €, soit un total de recettes d'investissement prévues en 2023 de 9 547 811,08 €.

Sur ce montant total prévu ;

- ✗ 5 186 180,77 € ont été réalisés en recettes d'investissement sur l'exercice 2023,
- ✗ 2 879 856,10 € vont être reportés au BP 2024, le solde des crédits étant annulé.

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent ;

- ✗ les recettes patrimoniales,
- ✗ les recettes liées aux projets qui sont également les subventions d'équipement reçues (chapitre 13).

3-2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au CFU 2023 s'élèvent à **4 236 363,02 €**.

Sur le montant total des dépenses d'investissement prévues en 2023, de 9 547 811,08 € réparties en 6 656 240,73 € au budget primitif et 2 891 570,35 € en décisions modificatives ;

- ✗ 4 236 363,02 € ont été réalisés en dépenses d'investissement sur l'exercice 2023,
- ✗ 5 065 004,62 € vont être reportés au BP 2024, le solde des crédits étant annulé.

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Cette section regroupe ;

- ✗ Le remboursement de la dette en capital,
- ✗ Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels,
- ✗ Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier...),
- ✗ Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opérations (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable), soit regroupées par niveau de vote hors opération.

4 - Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2023

4-1 Les chiffres

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		BP 2023	CFU 2023	
			En montant	En %
R013	Atténuations de charges	35 000,00 €	9 339,23 €	0,08%
R042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	114 310,00 €	113 542,17 €	0,95%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 720,00 €	35 469,40 €	0,30%
R73	Impôts et taxes	3 492 908,00 €	3 624 992,33 €	30,35%
R74	Dotations et participations	6 259 120,00 €	6 476 996,90 €	54,23%
R75	Autres produits de gestion courante	70 840,00 €	82 195,45 €	0,69%
R77	Produits spécifiques	- €	656,00 €	0,01%
		10 013 898,00 €	10 343 191,48 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	13,40%
		Σ 11 613 898,00 €	11 943 191,48 €	100%

Dépenses de fonctionnement		BP 2023	CFU 2023	
			En montant	En %
D011	Charges à caractère général	3 084 845,00 €	2 496 411,44 €	26,25%
D012	Charges de personnel et frais assimilés	4 764 550,00 €	4 681 194,14 €	49,23%
D014	Atténuations de produits	3 486,00 €	3 486,00 €	0,04%
D023	Virement à la section d'investissement	1 633 441,00 €	- €	0,00%
D042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	264 000,00 €	249 743,74 €	2,63%
D65	Autres charges de gestion courantes	1 606 676,00 €	1 792 103,94 €	18,85%
D66	Charges financières	215 400,00 €	275 471,29 €	2,90%
D67	Charges spécifiques	2 500,00 €	- €	0,00%
D68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	39 000,00 €	11 190,00 €	0,12%
		Σ 11 613 898,00 €	9 509 600,55 €	100%

Résultat de fonctionnement 2023	2 433 590,93 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Recettes d'investissement		BP 2023	CFU 2023	Reports de crédits 2023 au BP 2024
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 633 441,00 €	- €	- €
R024	Produits des cessions	- €	- €	- €
R040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	264 000,00 €	249 743,74 €	- €
R041	Travaux d'office	- €	60,50 €	- €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	1 702 005,64 €	1 751 489,93 €	- €
R13	Subventions d'investissement	2 152 091,92 €	1 222 130,43 €	2 879 856,10 €
R21	Immobilisations corporelles	15 525,70 €	15 525,70 €	- €
R27	Autres immobilisations financières	- €	1 058 054,00 €	- €
		5 767 064,26 €	4 297 004,30 €	- €
R001	Résultat d'investissement reporté	889 176,47 €	889 176,47 €	- €
		6 656 240,73 €	5 186 180,77 €	- €
Reports 2023				
	Σ	6 656 240,73 €	5 186 180,77 €	2 879 856,10 €

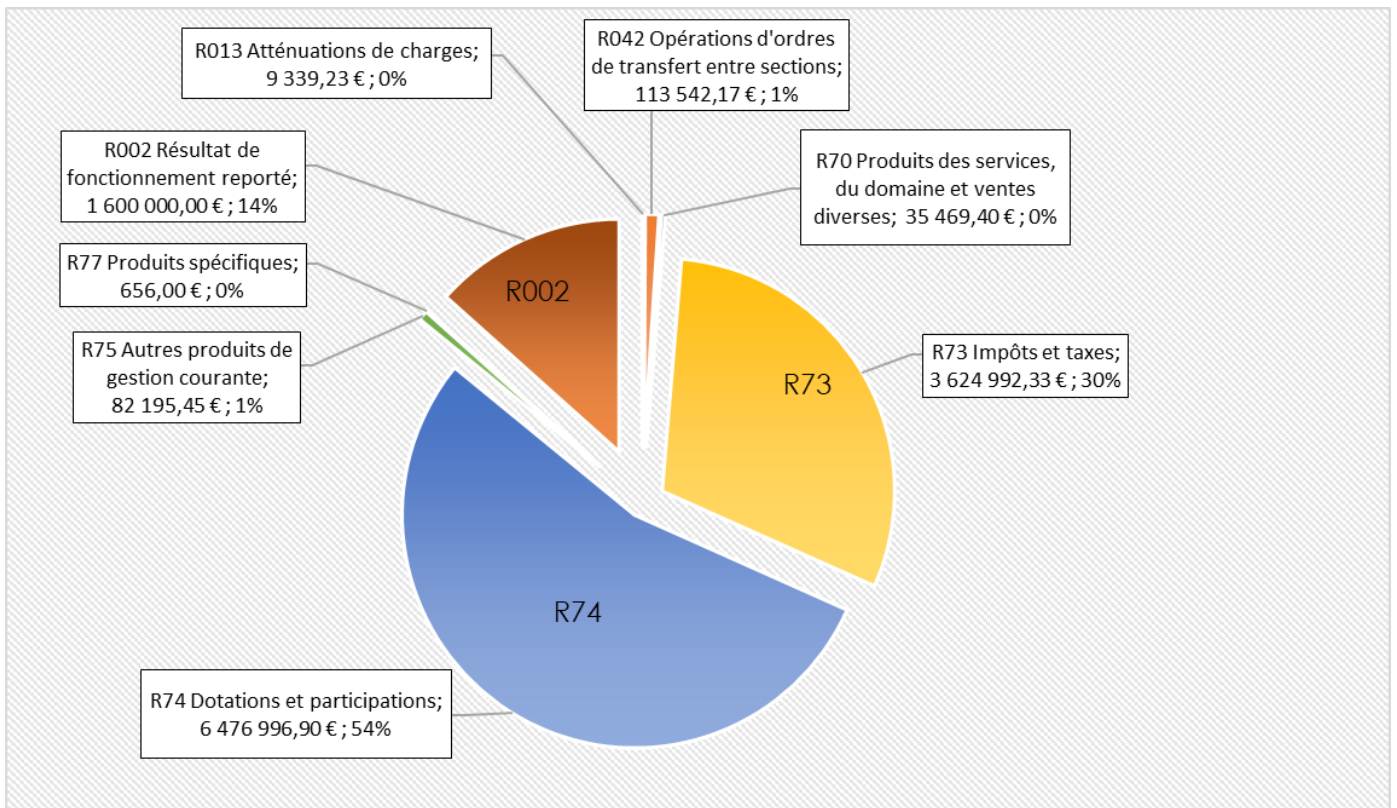
Pour mémoire

Dépenses d'investissement		BP 2023	CFU 2023	Reports de crédits 2023 au BP 2024
Hors opérations				
D040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	114 310,00 €	113 542,17 €	- €
D041	Travaux d'office	- €	60,50 €	- €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	27 000,00 €	- €	- €
D16	Emprunts et dettes assimilées	775 000,00 €	703 204,26 €	- €
D20	Immobilisations incorporelles	83 438,86 €	31 579,82 €	20 761,84 €
D21	Immobilisations corporelles	640 264,39 €	1 284 804,17 €	231 871,78 €
Opérations				
OP 111	Fonds de Travaux Urbains	21 931,00 €	9 308,48 €	12 622,00 €
OP 128	Plan lumière	121 220,00 €	123 218,43 €	- €
OP 151	Vidéo protection de l'espace public	110 589,00 €	67 264,68 €	43 324,00 €
OP 167	Travaux au cimetière	8 734,00 €	- €	8 734,00 €
OP 179	Réaménagement des voiries ruisard est	750 457,48 €	- €	820 457,00 €
OP 181	Entrée de ville 3 - Le village	1 321 243,50 €	389 493,20 €	889 750,00 €
OP 184	Ecole primaire Jules Ferry	642 696,00 €	548 160,67 €	64 535,00 €
OP 186	Climatisation des bâtiments	75 000,00 €	- €	60 000,00 €
OP 187	Programme de prévention routière	312 590,00 €	255 027,96 €	57 562,00 €
OP 189	Relocalisation en centre-ville du poste de police municipale	21 306,00 €	3 134,31 €	7 000,00 €
OP 192	Maison de la jeunesse	149 990,50 €	108 896,74 €	41 093,00 €
OP 193	Place de la Paix	5 128,00 €	- €	- €
OP 195	Parcours santé complexe sportif	3 002,00 €	- €	- €
OP 196	Rénovation de toiture et façades de l'école Kergomard	210 000,00 €	198 543,17 €	- €
OP 198	Espace de vie sociale	738 340,00 €	194 015,81 €	554 324,00 €
OP 199	Chaufferie biomasse	325 000,00 €	32 293,62 €	813 786,00 €
OP 200	Pôle de la cohésion sociale et des solidarités	145 000,00 €	173 815,03 €	1 385 184,00 €
OP 201	Rue des poilus nord	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
OP 202	Rue Victor Hugo	23 000,00 €	- €	23 000,00 €
	Total opérations d'investissement	5 016 227,48 €	2 103 172,10 €	4 812 371,00 €
		6 656 240,73 €	4 236 363,02 €	5 065 004,62 €
Reports 2023				
	Σ	6 656 240,73 €	4 236 363,02 €	5 065 004,62 €

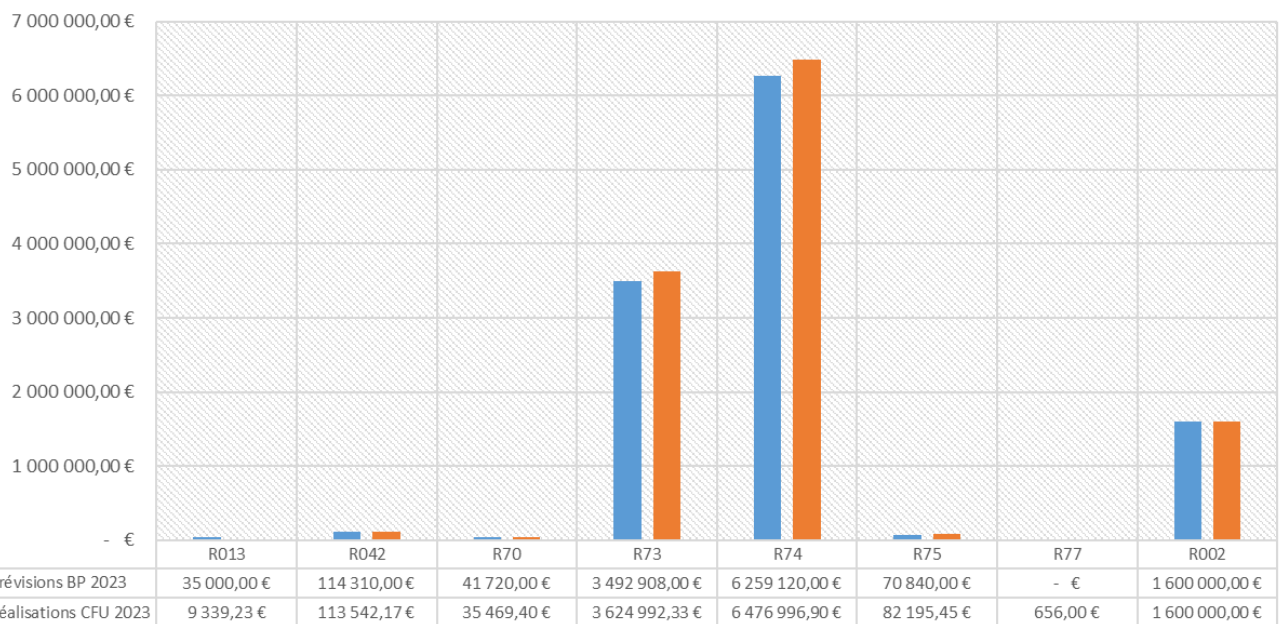
Résultat d'investissement 2023	949 817,75 €
---------------------------------------	---------------------

4-2 Les graphiques

Graphiques relatifs aux recettes de fonctionnement 2023

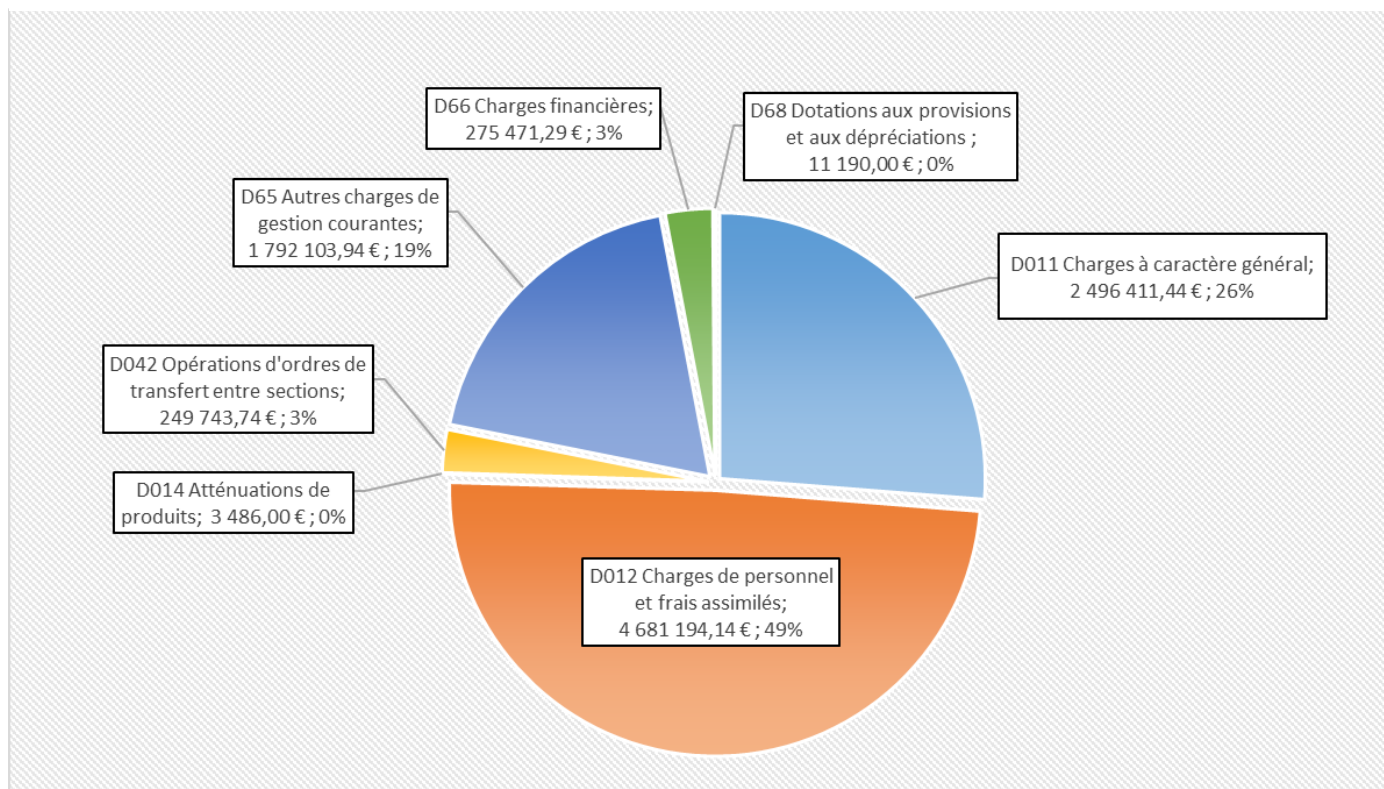


Comparaison prévisions et réalisations 2023 par chapitres des recettes de fonctionnement

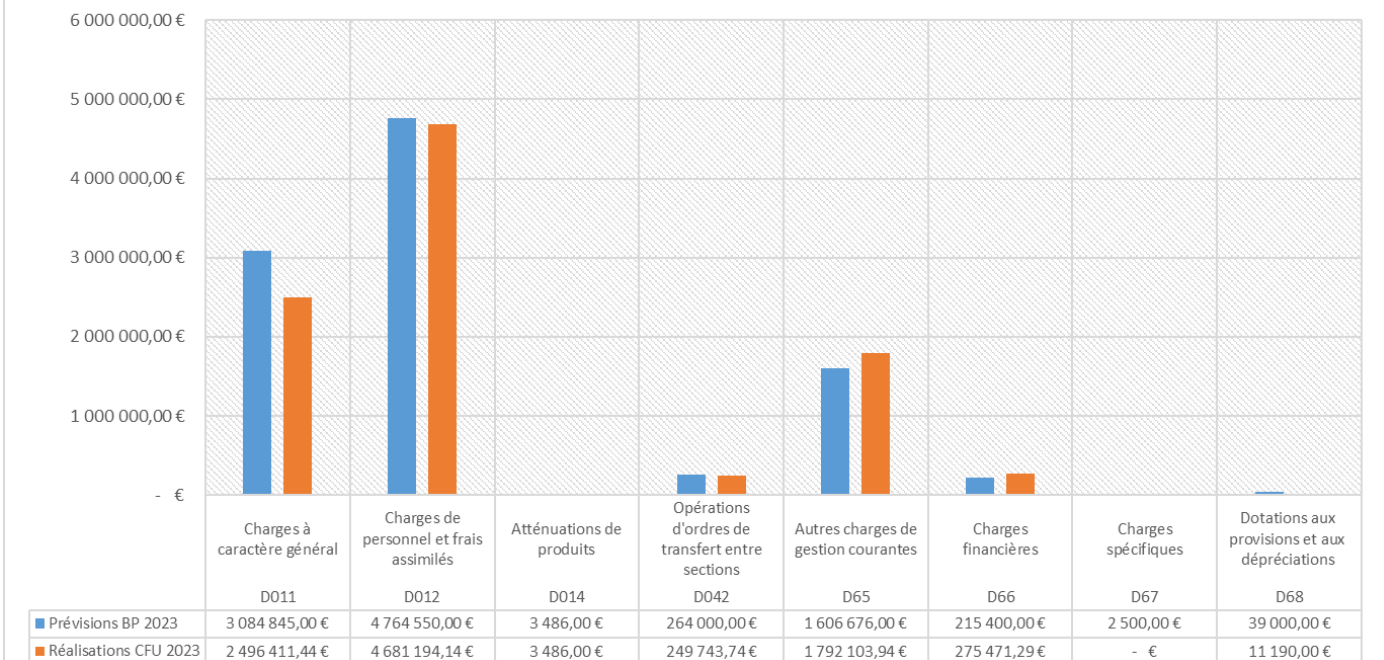


R013	Atténuations de charges
R042	Opérations d'ordres de transfert entre sections
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
R73	Impôts et taxes
R74	Dotations et participations
R75	Autres produits de gestion courante
R77	Produits spécifiques
R002	Résultat de fonctionnement reporté

Graphiques relatifs aux dépenses de fonctionnement 2023



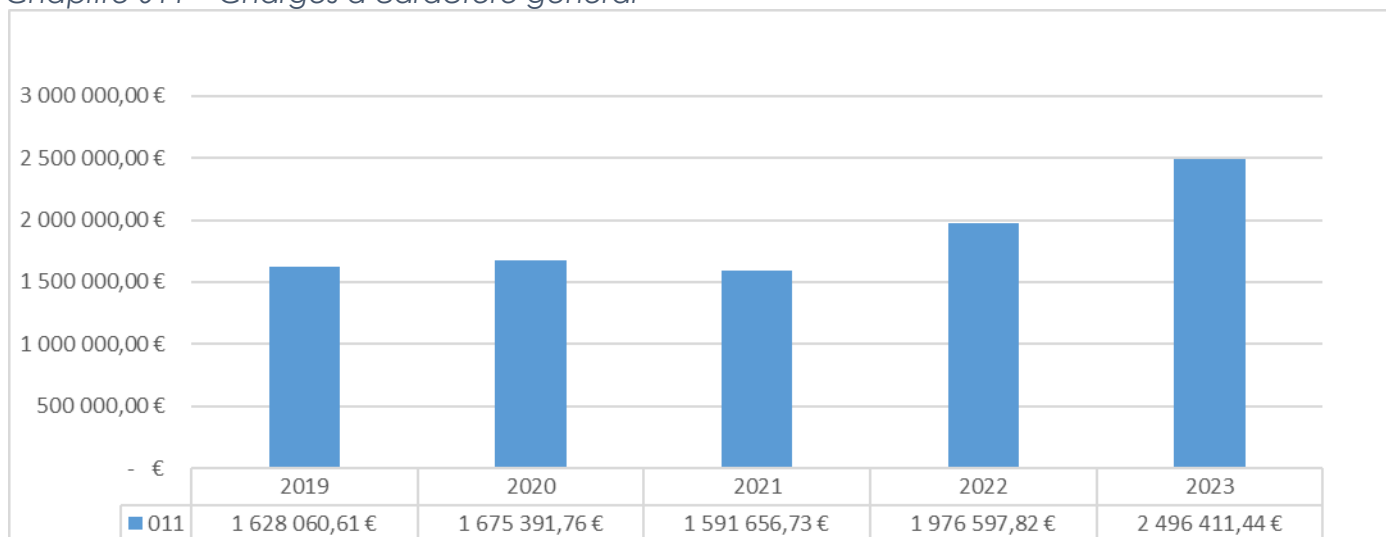
Comparaison prévisions et réalisations 2023 par chapitres des dépenses de fonctionnement



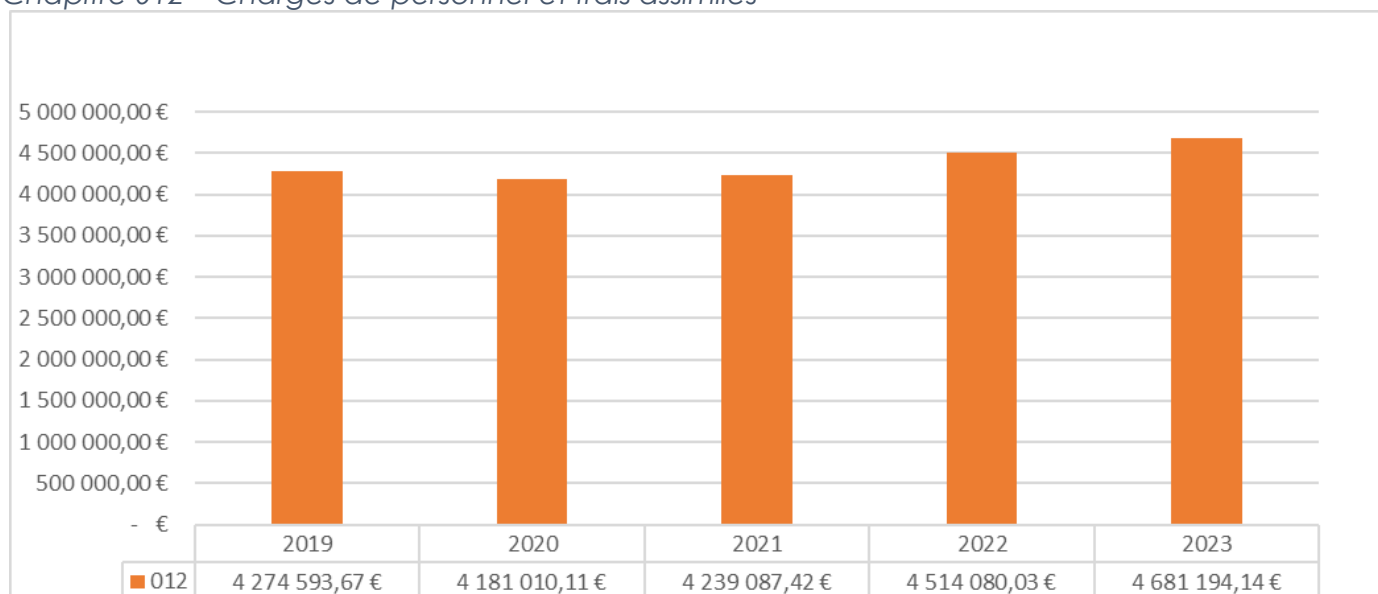
D011	Charges à caractère général
D012	Charges de personnel et frais assimilés
D014	Atténuations de produits
D042	Opérations d'ordres de transfert entre sections
D65	Autres charges de gestion courantes
D66	Charges financières
D67	Charges spécifiques
D68	Dotations aux provisions et aux dépréciations

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2023 par chapitres

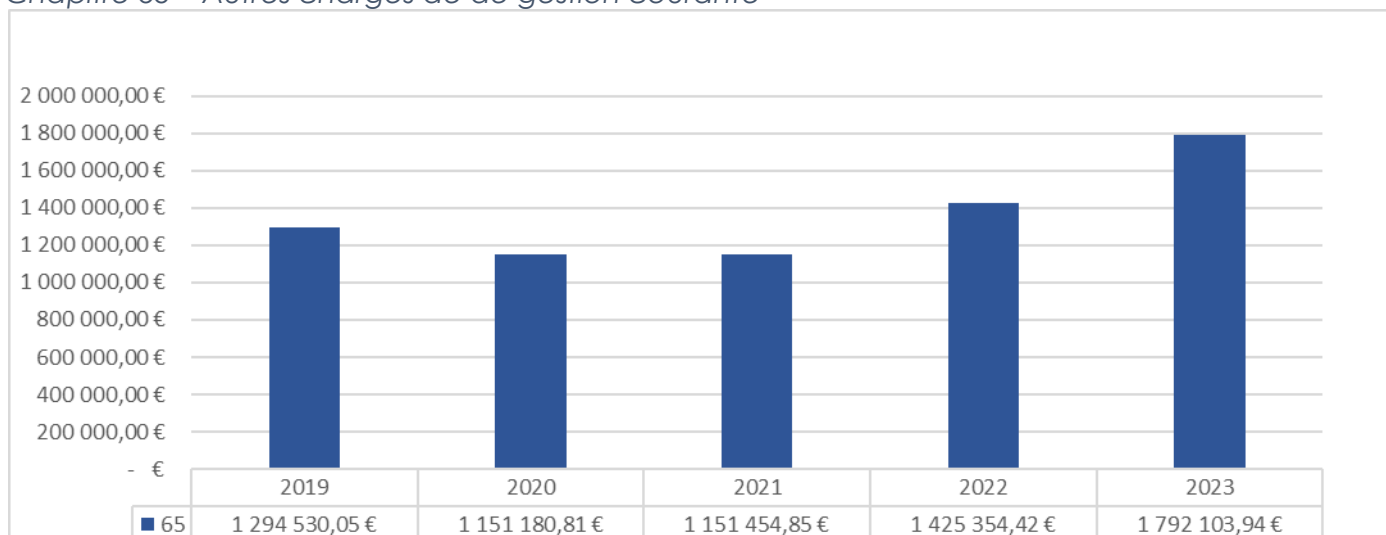
Chapitre 011 – Charges à caractère général



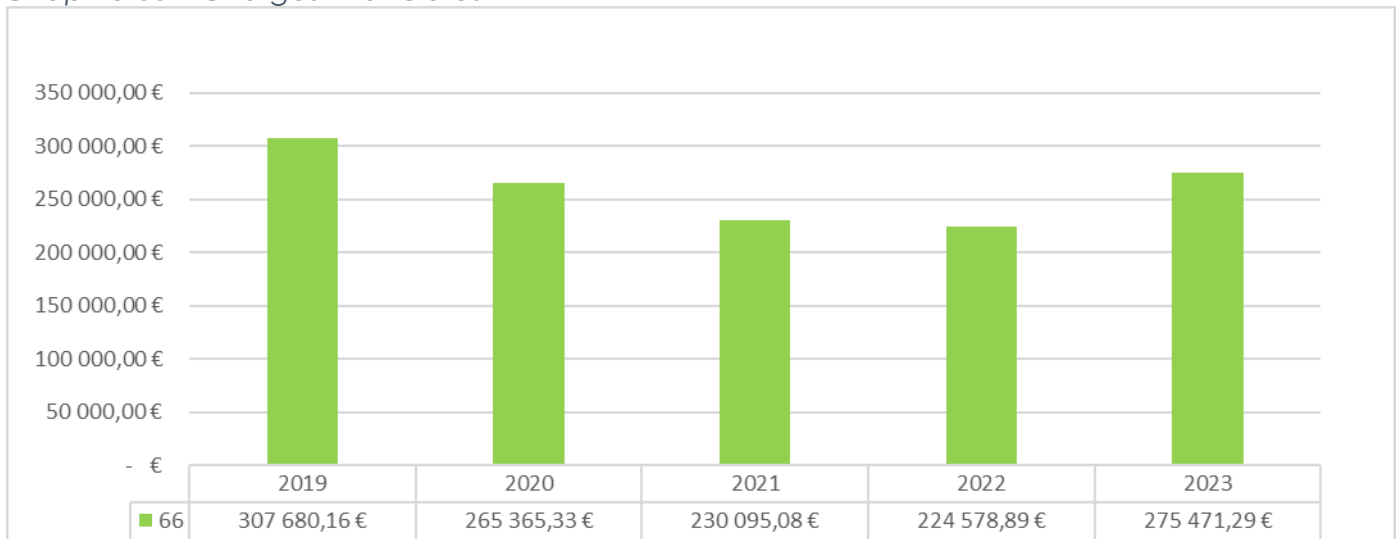
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés



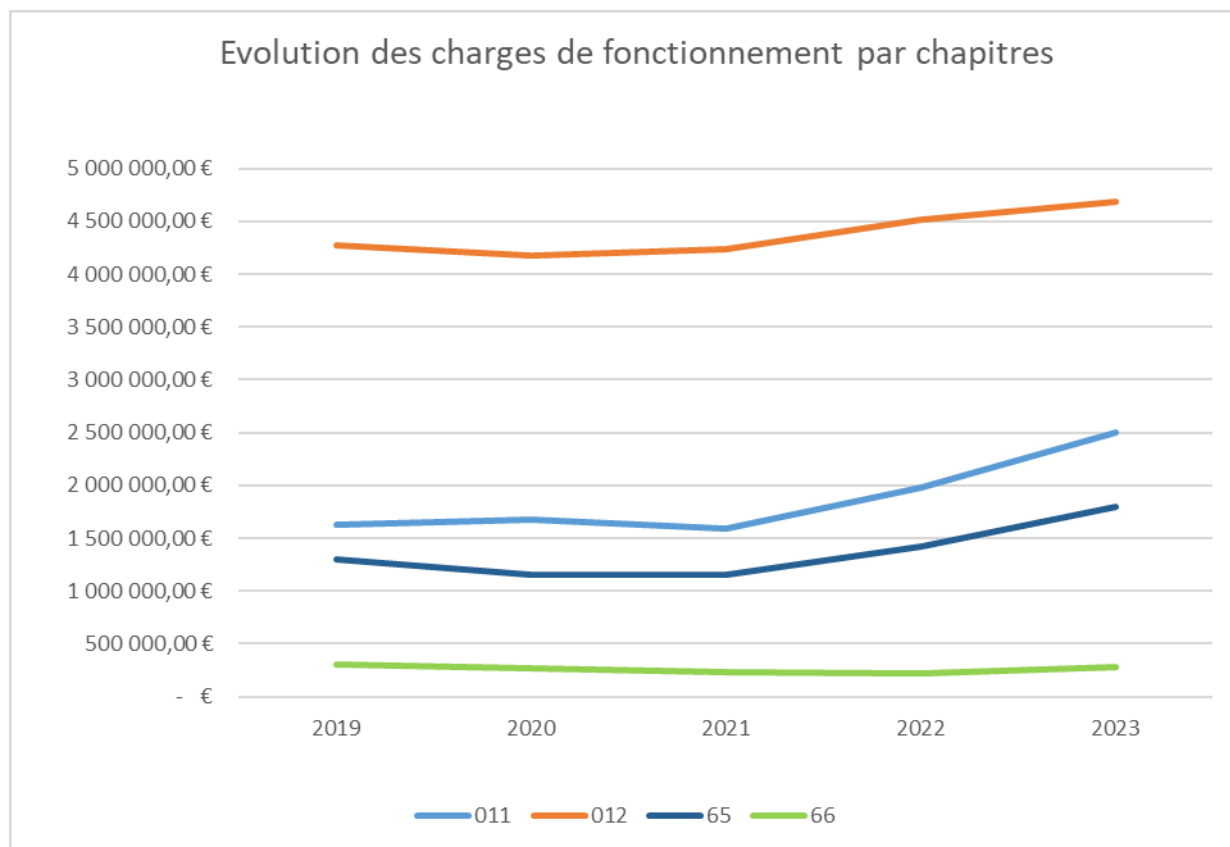
Chapitre 65 – Autres charges de de gestion courante



Chapitre 66 – Charges financières



Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent mécaniquement du fait d'une dette qui vieillit, sans recours à un nouvel emprunt depuis le 17/02/2015.



Chapitre 011 – Charges à caractère général

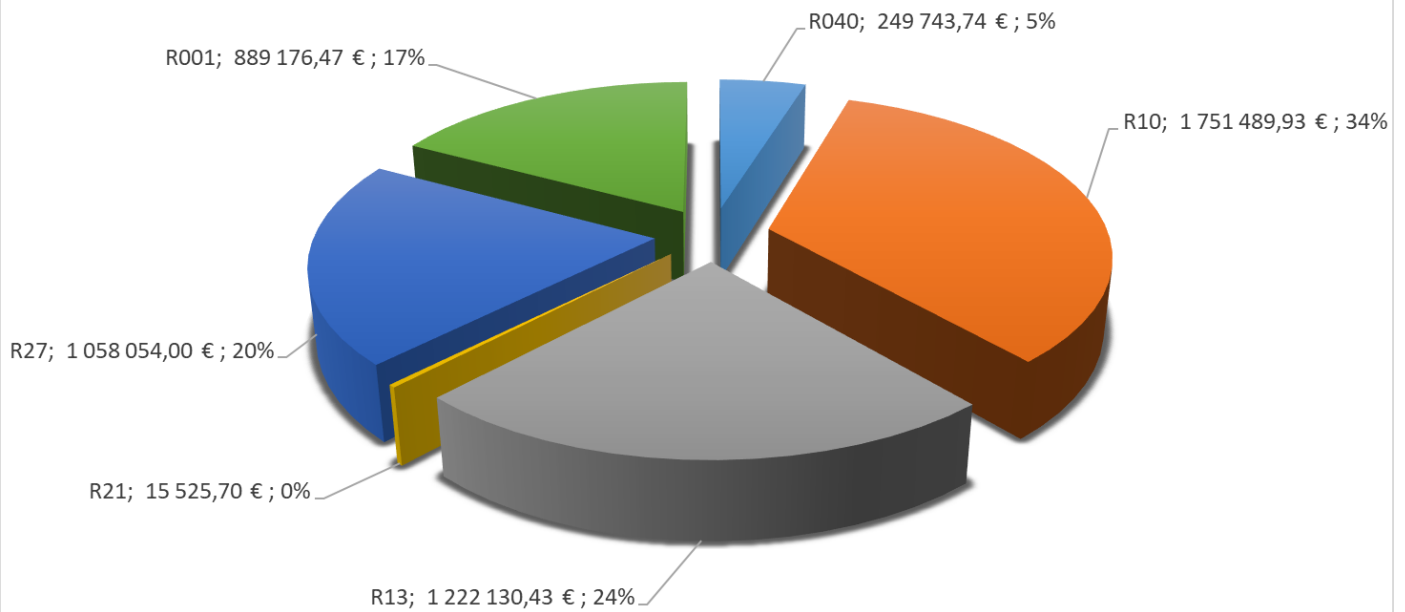
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Chapitre 65 – Autres charges de de gestion courante

Chapitre 66 – Charges financières

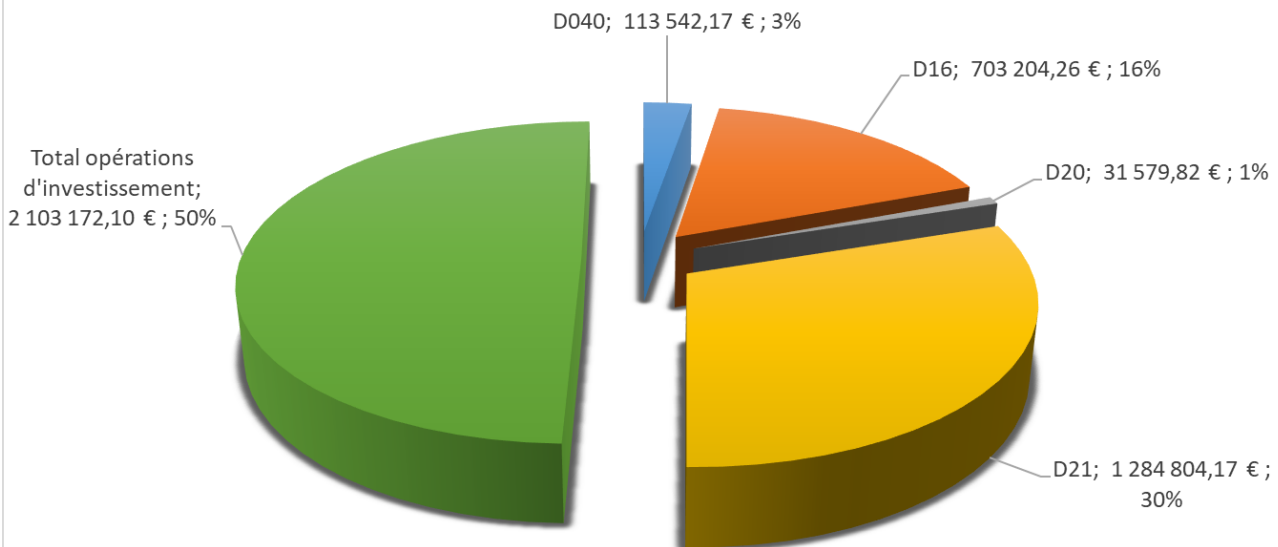
Graphiques relatifs à l'investissement 2023

Répartition par chapitres des recettes d'investissement 2023



- R040 Opérations d'ordres de transfert entre sections
- R10 Dotations, fonds divers et réserves
- R13 Subventions d'investissement
- R21 Immobilisations corporelles
- R27 Autres immobilisations financières

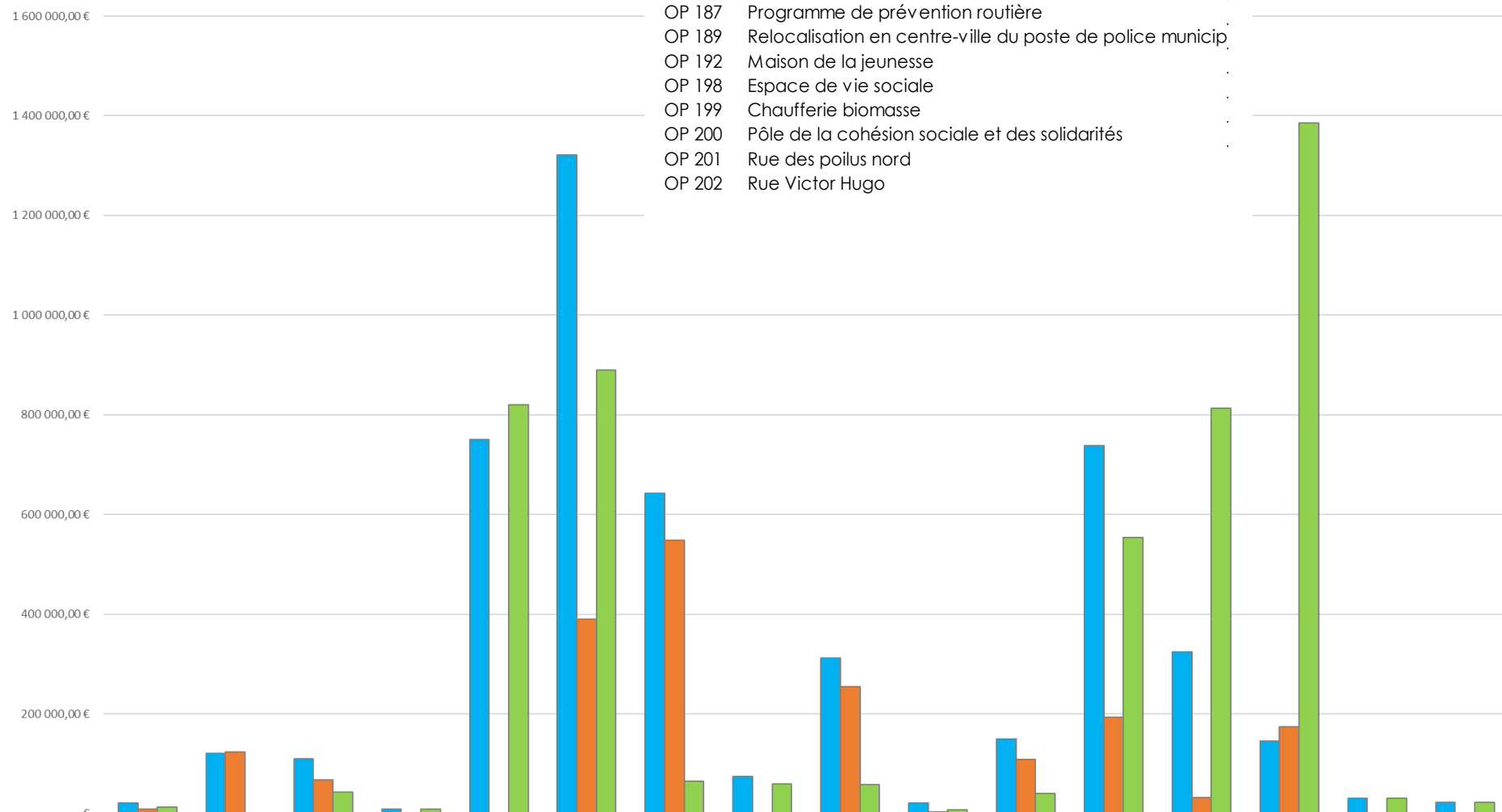
Répartition par chapitres des dépenses d'investissement 2023



- D040 Opérations d'ordres de transfert entre sections
- D16 Emprunts et dettes assimilées
- D20 Immobilisations incorporelles
- D21 Immobilisations corporelles

- OP 111 Fonds de Travaux Urbains
- OP 128 Plan lumière
- OP 151 Vidéo protection de l'espace public
- OP 167 Travaux au cimetière
- OP 179 Réaménagement des voiries ruisard est
- OP 181 Entrée de ville 3 - Le village
- OP 184 Ecole primaire Jules Ferry
- OP 186 Climatisation des bâtiments
- OP 187 Programme de prévention routière
- OP 189 Relocalisation en centre-ville du poste de police municip
- OP 192 Maison de la jeunesse
- OP 198 Espace de vie sociale
- OP 199 Chaufferie biomasse
- OP 200 Pôle de la cohésion sociale et des solidarités
- OP 201 Rue des poilus nord
- OP 202 Rue Victor Hugo

Opérations d'investissement en € au CFU 2023



	OP 111	OP 128	OP 151	OP 167	OP 179	OP 181	OP 184	OP 186	OP 187	OP 189	OP 192	OP 198	OP 199	OP 200	OP 201	OP 202
BP 2023	21 931,00€	121 220,00€	110 589,00€	8 734,00€	750 457,48€	1 321 243,50	642 696,00€	75 000,00€	312 590,00€	21 306,00€	149 990,50€	738 340,00€	325 000,00€	145 000,00€	31 000,00€	23 000,00€
CFU 2023	9 308,48€	123 218,43€	67 264,68€	- €	- €	389 493,20€	548 160,67€	- €	255 027,96€	3 134,31€	108 896,74€	194 015,81€	32 293,62€	173 815,03€	- €	- €
Reports de crédits 2023 au BP 2024	12 622,00€	- €	43 324,00€	8 734,00€	820 457,00€	889 750,00€	64 535,00€	60 000,00€	57 562,00€	7 000,00€	41 093,00€	554 324,00€	813 786,00€	1 385 184,00	31 000,00€	23 000,00€

5 – L'état de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette s'élevait à 7 422 662,10 €.

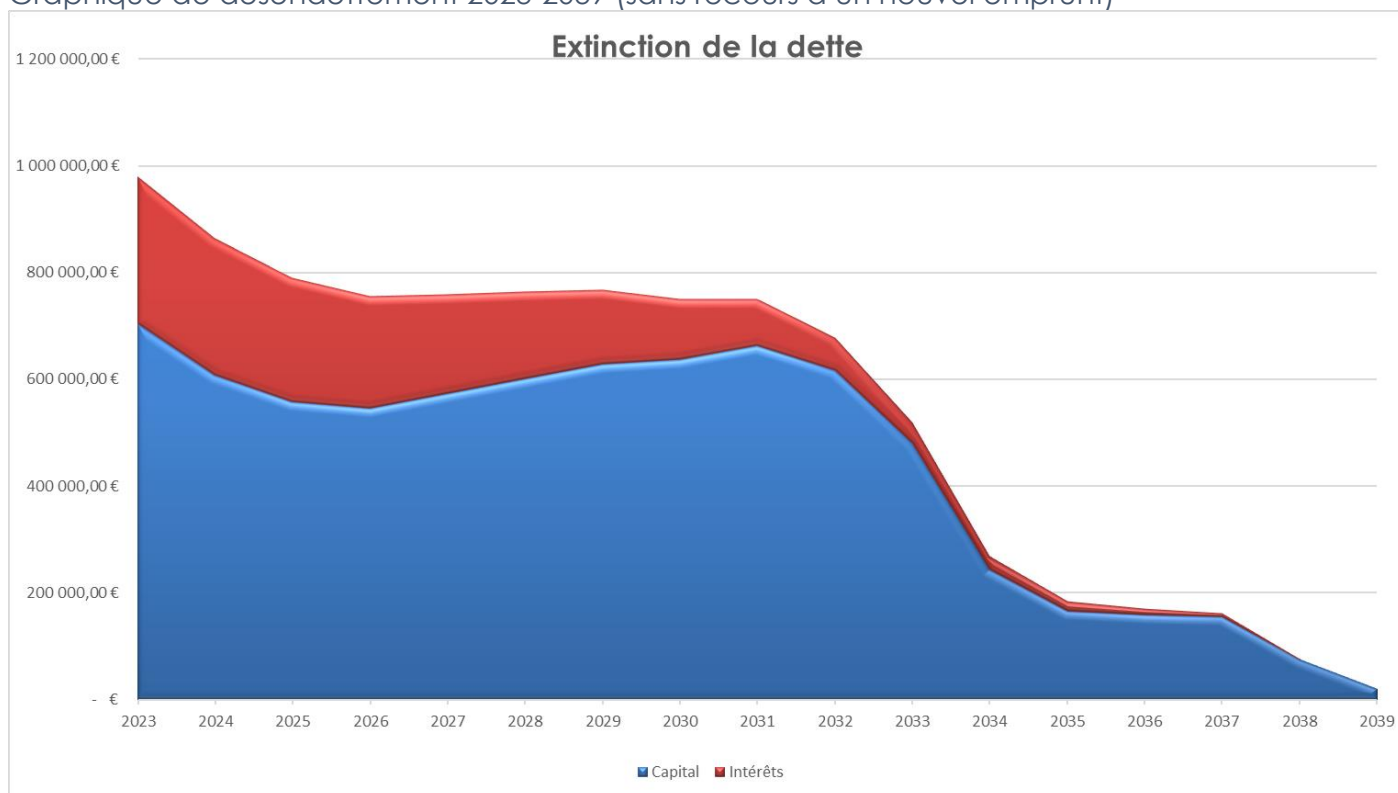
En 2023, il a été remboursé ;

Annuité de l'année	2023
En capital	703 204,26 €
En intérêts	275 471,29 €
Total	978 675,55 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette est alors passé à un montant de 6 719 457,84 €.

En 2023, la ville n'a pas eu recours à de nouvel emprunt pour financer les programmes d'investissement. Le dernier emprunt souscrit a été mobilisé en date du 17/02/2015. La commune continue donc son désendettement.

Graphique de désendettement 2023-2039 (sans recours à un nouvel emprunt)



Quelques Ratios relatifs à la dette établis en date du 31/12/2023 ;

Taux d'endettement de la commune	65,69%
Dette par habitant	983,38 €
Capacité de désendettement	6,9 années

6 - Le résultat 2023 de la Ville et son affectation au BP 2024

6-1 Le résultat 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	10 343 191,48	
Dépenses	9 509 600,55	
Résultat de l'exercice 2023	833 590,93	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	1 600 000,00	(excédent)
Résultat à affecter (1)	2 433 590,93	(excédent)
Restes à réaliser		
· Dépenses	-	
· Recettes	-	
Résultat global section de Fonctionnement	2 433 590,93	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	4 297 004,30	
Dépenses	4 236 363,02	
Résultat de l'exercice 2023	60 641,28	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	889 176,47	(excédent)
Résultat à affecter (2)	949 817,75	(excédent)
Restes à réaliser		
· Dépenses	5 065 004,62	
· Recettes	2 879 856,10	
Restes à réaliser cumulés (3)	- 2 185 148,52	(déficit)

Résultat global section d'Investissement (2)+(3) - 1 235 330,77 (déficit)

SYNTHESE DES 2 SECTIONS

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	3 383 408,68	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	1 198 260,16	(excédent)

6-2 Son affectation au budget 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		833 590,93 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	1 600 000,00 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser) Si C. est négatif, report du déficit en D 002	2 433 590,93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	949 817,75 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement*		
Besoin de financement		- 2 185 148,52 €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- 1 235 330,77 €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	2 433 590,93 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F.	1 250 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement	R 002	1 183 590,93 €
3) OU Déficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

6-3 Ce qu'il faut retenir

➔ En fonctionnement,

- ✗ Des efforts de gestion en matière de charges à caractère général malgré un contexte économique défavorable,
- ✗ Des charges de personnel en hausse mais toutefois maîtrisées à hauteur de 47% des dépenses totales de fonctionnement,
- ✗ Un soutien constant aux associations et des moyens importants alloués à la Caisse des écoles et au CCAS de Beuvrages,
- ✗ Des charges d'intérêts qui n'augmentent que par l'effet de l'augmentation du taux du livret A sur lequel est indexé une partie de nos emprunts.

➔ En investissement,

- ✗ Un programme d'investissement soutenu,
- ✗ Une recherche continue des financements externes,
- ✗ Une absence de recours à l'emprunt depuis 2015,
- ✗ Un autofinancement élevé.